



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE POUR
LE PROJET D'EXTENSION DU SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION AU TITRE DU FONDS
INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE 2024 « FIPD 2024 »**

**DÉCISION N° DM-23-496
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension du système de vidéoprotection objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 « FIPD 2024 » ;

CONSIDÉRANT que le coût total hors taxes des dépenses est estimé à 169 773 €;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet dans le cadre des actions visant la lutte contre la délinquance afin de répondre aux besoins de sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet d'installation du système de vidéoprotection;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la préfecture du Val-de-Marne une subvention au titre du dispositif d'aide « fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 »; d'un montant de 84 886 euros soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11542H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023